

Formulaire à compléter et à retourner Communauté de Communes du Pays de Valois à l'adresse mail suivante : eau.potable@cc-paysdevalois.fr ou par courrier 62 Rue de Soissons 60800 Crépy-en-Valois à l'attention du Service Eau Potable.

VOTRE DEMANDE

TERRAIN NON VIABILISE

Vous demandez un devis pour la réalisation d'un branchement

Une visite sur le terrain sera réalisée par un technicien pour déterminer le coût exact de votre projet. **Joindre les documents demandés en page 3 de ce formulaire**

Souhaitez-vous être présent ? Oui Non

Vous demandez une estimation pour votre dossier de financement

L'étude de votre dossier ne nécessite pas de visite technique. Vous recevrez une estimation sans engagement.

Pas de document à joindre

TERRAIN VIABILISE

Vous demandez la pose d'un compteur

Votre terrain est viabilisé :

Avec présence d'un citerneau

ou

D'une borne façade

VOS COORDONNEES

Nom/Raison Sociale :

Prénom :

N° de Rue/Nom Rue :

Code Postal : Ville :

Tél : Tél portable (*) :

E. mail (*) :

(*) Pour être informé du suivi de votre dossier et de tout événement qui concerne le service, merci de renseigner votre numéro de portable et votre e. mail.

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Valois sis à Crépy-en-Valois, 62 rue de Soissons a désigné l'ADICO sis à Beauvais (60000), 2 rue Jean Monnet en qualité de délégué à la protection des données.

Les données recueillies dans ce formulaire sont destinées à la réalisation de branchement d'eau potable, et elles ne sont destinées qu'à la Communauté de Communes du Pays de Valois et à ses délégataires. Elles sont conservées pour une durée de 36 mois. Ce traitement des données est basé sur le consentement des personnes concernées.

Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant.

Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter eau.potable@cc-paysdevalois.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés)

Adresse du branchement à réaliser

N° de Rue/Nom Rue :

Code Postal : Ville :

Vous êtes : Propriétaire Lotisseur/aménageur Collectivité Locataire (1)

N° parcelle/Lot : Section cadastrale : Coordonnées GPS :

(1) Fournir un justificatif et accord du propriétaire

Si vous êtes propriétaire, est-ce votre résidence principale ou votre Résidence secondaire

Nota : Dans le cadre d'une construction neuve ou d'une rénovation, veuillez préciser le nom de la société responsable des travaux en qualité de maçon, d'architecte ou de maître d'œuvre :

Qualité :

Nom :

Adresse :

Tél. :

NATURE DES TRAVAUX A REALISER

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Branchement neuf | Nombre de branchements : |
| <input type="checkbox"/> Pose de compteur | Date souhaitée pour la pose du compteur : |
| <input type="checkbox"/> Déplacement de compteur | Numéro du compteur à déplacer : |

VOTRE PROJET CONCERNE

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Une maison | |
| <input type="checkbox"/> Un immeuble | → . Nombre d'appartements : |
| | . Nombre d'équipements sanitaires par appartement : |
| <input type="checkbox"/> Un établissement artisanal
ou industriel | → . De type : |
| <i>Joindre un extrait KBis et N° Siret</i> | . Débit souhaité : |
| <input type="checkbox"/> Une activité agricole | → . Superficie exploitation : |
| <i>Joindre un extrait KBis</i> | . De type : |
| | . Débit souhaité : |

➤ Mise en service immédiate de votre branchement (2) : Oui Non

(2) Si vous demandez la mise en service de votre branchement, le compteur sera posé et la facturation de votre abonnement démarrera immédiatement.

BRANCHEMENT EAU POTABLE

Nota : Important votre terrain devra être borné avant toute intervention.

✓ Afin de nous permettre de mieux évaluer vos besoins, merci de nous indiquer si vous possédez :

Une piscine un arrosage automatique d'un débit de

Autres précisions complémentaires :

✓ La construction est-elle en limite de domaine public ? :

Oui Non - Indiquez la distance par rapport à la voie publique :

✓ La maison va-t-elle être desservie par un autre réseau public ?

Oui Non - Si oui : puits forage récupérateur d'eau de pluie

✓ Nombre de personnes qui résident dans le logement :

Nota : Pour une construction dans un lotissement, renseignez-vous auprès de votre lotisseur afin de déterminer si :

✓ Le regard de comptage est à votre charge Le regard de comptage est à la charge du lotisseur

✓ Regard ou borne présent sur la parcelle ? Oui Non

✓ Col de cygne (robinet de chantier) ? Oui Non

✓ Bouche d'arrosage ? Oui Non

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

Afin de nous permettre d'étudier votre demande, nous vous remercions de joindre les pièces suivantes :

1. Tout document précisant la situation administrative du projet par rapport à l'urbanisme (Arrêté de permis de construire - Arrêté de lotir - Attestation de dépôt du permis de construire etc.)
2. Plan de situation dans la commune
3. Plan cadastral (entourer la parcelle concernée)
4. Plan de masse en indiquant l'emplacement souhaité du compteur, à matérialiser par un piquet sur votre terrain.

Le :

Le :

A :

A :

Signature du demandeur :

Signature de la Communauté de Communes du
Pays de Valois :